



LE NARRATEUR UNIVERSEL.

Primesdi 11 Frimaire, an VI.

(Vendredi 1^{er}. Décembre 1797).

Amnistie accordée par le roi de Naples à tous les déserteurs tant de terre que de mer. — Inquiétudes des habitans d'Ancône sur leur sort futur. — Détails sur la mort du roi de Prusse. — Arrivée à Rastadt des plénipotentiaires français Treillard et Bonnier. — Détails sur le lieu où doivent être conduits les individus condamnés à la déportation. — Nouvelles diverses.

I T A L I E.

De Naples, le 6 novembre.

On attend ici le retour de Vienne du marquis de Gallo. Ce ministre sera comblé des faveurs de la cour, pour avoir eu la plus grande part au traité de Campo-Formio.

Il vient de paroître un édit royal qui accorde amnistie aux déserteurs des armées de terre & de mer de S. M. L'objet de cet édit est de rappeler dans le royaume les sujets napolitains qui se sont enrôlés dans les troupes cisalpines; où ils pourroient prendre des sentimens républicains.

D'Ancône, le 8 novembre.

On est ici dans la plus grande inquiétude depuis la conclusion de la paix; on craint de retomber sous le joug papal & d'être livré à la vengeance temporelle & spirituelle de la cour de Rome. Quelques personnes sont surprises qu'Ancône ne se trouve pas dans l'énumération des pays qui font partie de la république cisalpine; mais elles oublient que la république cisalpine n'a jamais accepté formellement la réunion d'Ancône. Nous serons dans l'incertitude de notre sort, tant que les articles secrets du traité de paix ne seront pas connus. Si les Français ne se sont pas engagés à empêcher toute incorporation ultérieure à la république cisalpine, nous pouvons espérer d'être une de ses parties intégrantes. Il est de l'intérêt des Français que ce port appartienne à la cisalpine, parce qu'il sera plus à leur disposition, & qu'ils en auront besoin pour communiquer plus facilement avec l'Albanie & les isles ci-devant vénitiennes.

De Ferrare, le 10 novembre.

Le commissaire du pouvoir exécutif a mis en état d'accusation notre municipalité, pour avoir, par une proclamation insidieuse, attenté à la sûreté des autorités supérieures, excité le peuple à la révolte & violé la constitution. Le directoire cisalpin n'a pas encore prononcé entre son commissaire & le corps municipal.

A U T R I C H E.

De Vienne, le 9 novembre.

L'archiduc Ferdinand partira incessamment pour l'Italie comme vice-roi des nouvelles acquisitions autrichiennes. Sa fille, qui a épousé l'électeur de Bavière, se rendra à Linz, pour prendre avec son père des arrangemens que l'on dit majeurs. Cette princesse est jeune & adroite.

L'électeur, son époux, est vieux, peu attaché à sa propre maison & s'approche de la tombe. Une aussi bizarre alliance n'a pas dû être faite sans vues ultérieures par la maison d'Autriche, qui jusqu'à présent s'étoit enrichie par les mariages de ses archiduchesses, comme elle vient, dans ces dernières circonstances, de s'agrandir par ses revers même. Ces conférences ne seront donc peut-être pas étrangères au sort futur de la Bavière, dont on croit qu'il est dit quelque chose dans les articles secrets du traité de Campo-Formio.

Le comte de Metternich est parti hier pour se rendre en toute diligence au congrès.

Le comte de Cobenzel, qui étoit destiné à représenter le roi de Hongrie & de Bohême, ne se rendra pas à Rastadt. Il auroit été sous M. Metternich, qui représente S. M. l'empereur; cela auroit pu occasionner des mésintelligence. Le comte de Cobenzel est maintenant destiné pour l'échange de ratification de paix entre l'Empire & la République. Aussi-tôt que la ratification sera échangée, il retournera à Saint-Petersbourg comme ambassadeur.

Il est parti d'ici, pour le général Buonaparte, une brillante voiture de gala, avec six chevaux blancs de toute beauté. Il est parti également une voiture de gala, pour S. A. R. l'archiduc Charles, attelée de huit chevaux.

P R U S S E.

De Berlin, le 17 novembre.

La mort du roi n'a pas produit ici une très-grande sensation. Sa maladie, depuis long-tems reconnue incurable, avoit préparé à cet événement. Frédéric-Guillaume est regretté à cause de ses qualités personnelles. Il étoit âgé de cinquante-deux ans; il en a régné douze. Il a conservé jusqu'au dernier soupir une tranquillité & une présence d'esprit inaltérable. Il étoit hydropique, comme on sait, & a été étouffé par l'enflure. Sous lui, la Prusse s'est étendue, grace au partage de la Pologne, mais sans avoir jetté un très-grand éclat, & sans avoir tiré parti de la position si heureuse où sa paix avec la France l'avoit mise pour influer sur les destinées de l'Europe.

Il paroît que les arrestations par lesquelles a commencé le nouveau regne, sont une espece de satisfaction accordée au mécontentement populaire. Celle de la comtesse de Rietz étoit sur-tout demandée. Le peuple avoit entouré en foule sa maison & menaçoit de forcer les portes & de briser les meubles. On étoit furieux des nombreuses prodigalités arrachées dans les derniers momens à la foiblesse du roi mourant. Le bruit s'étoit même répandu

qu'on avoit abusé de sa longue agonie pour des intrigues de tout genre ; & qu'on avoit compromis son sceau & sa signature avec une impudence scandaleuse.

Le nouveau roi a de 26 à 27 ans. Dès qu'il apprit la mort de son pere, les portes de Berlin furent fermées jusqu'après sa proclamation & le serment des troupes. Avant de prendre part aux affaires, il passoit pour ennemi du système autrichien, & attaché au prince Henri, qui est en quelque sorte resté à Berlin le chef du *parti français* ; non que pour son compte il aime, plus que tout autre prince, les principes de la France *républicaine*, ni qu'il songe à les établir dans ce pays, mais parce qu'il a toujours été persuadé que le système *d'union politique* avec la premiere puissance continentale, est le plus avantageux à la Prusse pour balancer en Allemagne l'influence de l'empereur.

Il est impossible, sur-tout au milieu de circonstances si nouvelles & des changemens que le traité de Campo-Formio a opérés, d'asseoir des conjectures précises sur la marche qui sera suivie dans la nouvelle administration. Frédéric-le-Grand sembloit bien augurer du caractère & des dispositions du jeune roi qu'il aimoit à voir souvent. Plusieurs traits de son enfance & de sa premiere jeunesse annoncent qu'il ne manquera ni de fermeté, ni de résolution. Au reste, de fréquens exemples ont appris à être sobre de ces jugemens qu'il est toujours très-difficile de porter sur ceux que leur rang même & leur position à la seconde place si près de la premiere, obligent de s'effacer & de se dissimuler sans cesse.

Mais ce qu'on ne doit pas oublier en France dont les papiers produisent tant d'effet dans les cours & ont beaucoup d'influence au-dehors, c'est qu'il n'y a ni prudence ni dignité à diriger les qualifications offensantes, le sarcasme & l'insulte, sur-tout contre des rois *alliés de la république*, qui y sont d'autant plus sensibles qu'ils auroient droit de s'attendre à plus d'égards. Ce ton, qui ne peut jamais être utile, a été plusieurs fois, entr'autres à l'époque de la coalition, une arme très-dangereuse dans les mains des courtisans & des ambassadeurs étrangers, qui s'en servoient pour exciter à la haine & à la vengeance.

Il n'est peut-être pas inutile qu'on apprenne que c'est un journal à la main, au récit d'une des séances de l'assemblée législative, où, du haut de la tribune, les menaces & les outrages avoient été prodigués à la Prusse, que notre dernier roi Frédéric-Guillaume fut déterminé à cette guerre dont les peuples se ressentiront long-tems.

Cette anecdote rappelle que Louis XIV déclara la guerre à l'Angleterre, parce qu'il avoit été injurié par un orateur en plein parlement.

Il est heureux pour les rois actuels, qui vivent dans des tems beaucoup plus difficiles, de n'avoir pas autant de susceptibilité. Leur tolérance en ce genre a été mise & sera mise encore à de fortes épreuves. Il faut qu'ils s'exercent à compter la *résignation* & l'oubli des injures au nombre des nouvelles vertus dont ils ont besoin. Mais il est aussi nécessaire que la république française n'oublie pas que des égards doivent être payés par des égards, & que, quand elle aura déposé les armes, elle ne trouvera, sur tout dans les états éloignés d'elle, à la place des hommages qu'elle exige avec raison, que des contrariétés & des obstacles, si elle ne respecte & ne fait respecter chez elle les autres gouvernemens & leurs chefs, comme elle veut justement en être respectée.

A L L E M A G N E.

De Hambourg, le 17 novembre.

On est toujours ici dans l'incertitude sur les effets de l'étrange parti que la cour de Lisbonne a pris de ne point ratifier le traité conclu à Paris. C'est à l'influence anglaise qu'il faut attribuer une obstination qui doit entraîner la ruine du Portugal. Des lettres particulieres de Madrid peuvent faire soupçonner les motifs du cabinet de Saint-James :

« Il se traite actuellement, disent-elles, des objets importans entre l'Angleterre & le Portugal. Il est question de grands changemens dans ce pays, du *Bresil*... &c... Pour cette raison, la cour de Lisbonne a envoyé à Londres un des plus habiles jurisconsultes du royaume, le ministre de la justice, comte de Pombero.

» Le prince de la paix n'a rien négligé pour ouvrir les yeux de la reine de Portugal sur les dangers auxquels elle s'exposoit. Le courier qui portoit à Paris le refus de ratification, ayant passé à Madrid, y fut retenu par lui, & renvoyé à Lisbonne avec des dépêches fort pressantes. De-là les délais qui ont eu lieu. En même tems, pour prouver ses intentions amicales, la cour de Madrid fit retirer toutes les troupes espagnoles des frontieres du Portugal.

» La reine a su gré au prince de la paix de cette conduite ; mais elle n'a pas suivi ses conseils. Cependant pour lui témoigner sa reconnaissance, & en considération de son mariage, elle l'a déclaré *son cousin* & lui a fait présent de la magnifique terre *d'Evora al Monte* ».

De Rastatt, le 21 novembre.

De jour en jour, le mouvement qui regne dans notre ville devient plus actif par l'arrivée successive des différens plénipotentiaires. Treillard & Bonnier sont ici. Il ne nous manque plus gueres que le héros de l'Italie. On ne sauroit se figurer l'impatience avec laquelle on attend cet homme extraordinaire. On a arrangé 25 appartemens dans le château pour lui & pour sa suite.

Nous sommes délivrés de la présence du corps franc des chasseurs impériaux. C'est l'archiduc Charles qui nous en a débarrassés. Cependant les bourgeois augmentent au lieu de diminuer le loyer de leurs maisons. Ils profitent de la circonstance pour se refaire un peu des charges de la guerre.

Une société de Francfort, qui a établi ici une banque de pharaon, paie deux chambres vingt louis par mois.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 20 novembre.

Notre cour sent que, dans les circonstances critiques où elle se trouve, elle doit ménager les puissances maritimes plus qu'elle ne l'a fait jusqu'à présent, pour ne pas les indisposer contre elle. Aussi vient-elle de reconnoître avec plus d'étendue qu'auparavant, le principe de la *navigation libre* qu'elle a souvent contestée, & de faire remettre en liberté presque tous les navires danois américains & autres bâtimens neutres qui avoient été capturés par nos bâtimens de guerre. Des considérations politiques l'ont emporté dans cette circonstance sur les calculs de la cupidité ; car cette liberté de la navigation est principalement utile à la France & à ses alliés les hol-

landais, puisque dans l'état où se trouve leur marine, ce n'est gueres que par le canal des neutres que ces deux puissances peuvent se procurer les denrées coloniales, & les objets provenant du Nord & nécessaires à la construction. Ce n'est gueres aussi que par ce moyen des neutres, que la Hollande peut communiquer avec la partie de ses colonies qui lui reste. Ce sont exactement les neutres qui approvisionnent Saint-Domingue & les autres Colonies françaises qui n'ont que très-peu de rapports actuels avec leur métropole.

Pendant que le directoire exécutif menace la Grande-Bretagne de sa conquête prochaine par l'armée d'Angleterre, on parle beaucoup ici, peut-être pour faire diversion, d'une expédition qui s'y prépare & qui sera confiée à l'amiral Nelson. Cet officier, dont on connoit plus la bravoure que le bonheur, n'est encore découragé ni par ses tentatives infructueuses devant Cadix, ni par le peu de succès de son entreprise contre Sainte-Croix de Tériffé, où il a perdu le bras droit. Déjà l'on prépare, dans plusieurs de nos chantiers, un grand nombre de chaloupes canonnières.

L'amiral Duncan va reprendre sa station dans la mer du Nord. Ces jours derniers il s'est trouvé au conseil de l'amirauté pour y recevoir ses instructions.

On équipe à Sheerness deux chaloupes canonnières destinées à conduire à Hellevoet-Sluis le vice-amiral de Winter & le contre-amiral Meurer.

Milord Spencer, premier commissaire de l'amirauté, a porté les égards pour de Winter jusqu'à aller lui montrer lui-même la banque, où l'on avoit préparé pour eux un magnifique déjeuner. Une foule nombreuse, rassemblée dans les salles & sur l'esplanade, a accueilli l'amiral hollandais par de vives acclamations & des applaudissemens donnés à sa valeur.

DE PARIS, le 10 frimaire.

Bonaparte conservera, à la tête de l'armée d'Angleterre, l'état-major qu'il avoit à l'armée d'Italie.

On assure que les officiers qui le composoient, sont les uns avec lui à Rastadt, les autres en route, pour se rendre à Paris, & qu'ils doivent y arriver un de ces jours.

— On a à-peu-près la certitude, que c'est à la Guyanne qu'ont été conduits les déportés partis de Rochefort. Ils sont vraisemblablement arrivés à leur destination. Le pays qu'on leur a assigné, d'après les instructions du directoire, est assez loin de la côte. C'est un des endroits les moins malsains de ces contrées. On prétend qu'il a été indiqué par Bougainville, que le directoire avoit fait consulter à ce sujet.

Chaque déporté aura, dit-on, vingt arpens de terre à sa disposition. L'ordre a été donné de leur fournir des instrumens aratoires & de leur porter des vivres tous les quinze jours, jusqu'à ce qu'ils puissent s'en procurer par leur travail.

On peint le petit pays où on les suppose, comme une espece de vallée entourée d'un côté de rivières, & de l'autre par des montagnes, à environ 30 ou 35 lieues de la ville même de Cayenne; mais à une distance beaucoup plus grande des établissemens hollandais & portugais. Il est très-difficile de s'échapper de cette vallée, &

même de communiquer avec Cayenne. Les déportés ne seront pas autrement enfermés.

Quelques maisons de commerce ont reçu des nouvelles de leur route. La corvette sur laquelle ils sont avoit été obligée de relâcher, environ quinze jours après sa sortie, dans un des ports les plus éloignés d'Espagne. Aucun d'entr'eux ne paroisoit jusqu'alors souffrir de la mer. Ils se portoient tous assez bien; ils ont repris leur route, après avoir été pourvus de vivres & de rafraichissemens. On ne les a pas laissés descendre sur terre espagnole.

La corvette qui les a portés ne peut pas tarder à être de retour en France, pour peu que sa traversée ait été heureuse.

Il paroît que c'est à Cayenne même qu'est Billand-Varemmes, depuis la mort de Collet-d'Herbois.

Quoique nous ayons quelque raison de croire à l'exactitude de ces détails, nous ne les donnons que comme des bruits & sans pouvoir les garantir.

— Le citoyen Trugnet, se dispose à partir pour Madrid. Il est porteur d'instructions relatives à la part qu'il doit prendre la marine espagnole dans l'expédition contre l'Angleterre.

— Le citoyen Visconti, ministre de la république cisalpine à Paris, où il va être remplacé par le citoyen Serbellonni, est nommé ministre de la république cisalpine à Vienne.

— Plusieurs lettres de Suisse avoient annoncé que Carnot étoit arrivé dans ce pays. Le journal des *Hommes-Libres* assure aujourd'hui que cet ancien membre du directoire a été rencontré dans les rues de Genève par un ex-conventionnel; qu'aussi-tôt il s'est jeté dans une maison voisine; que, sur la demande de Desportes notre envoyé, une perquisition a été faite dans cette maison, mais qu'elle ne l'a été que le lendemain matin, & qu'on n'y a pas trouvé Carnot.

Des lettres de Genève du 1 & 2 frimaire, ne parlent pas de ce fait auquel on n'assigne aucune date.

— Des personnes à portée d'être très-bien instruites, ont *positivement affirmé* que les deux envoyés du canton de Berne avoient quitté Paris *volontairement*, & non par ordre du directoire. Nous persistons en conséquence à regarder cette nouvelle comme certaine jusqu'à ce qu'elle ait été démentie autrement que par les injures de quelques écrivains auxquels nous n'adressons ni n'adresserons jamais aucune personnalité.

Il nous semble que, si le directoire avoit cru devoir enjoindre aux envoyés de Berne de sortir de Paris dans les vingt-quatre heures, il n'en auroit pas fait mystère. Or, le journal *officiel* n'en dit pas un seul mot.

Nous ignorons du reste si, comme le prétendent les mêmes feuilles, ces envoyés ont été ou non présentés & reconnus au Luxembourg ou reçus chez les directeurs. Si l'objet *secret* de leur mission machiavélique étoit de faire sanctionner à Paris le régime oligarchique qui pese sur le bon peuple de la Suisse; si ce régime ne convient qu'au cabinet de Vienne; et si ce cabinet compte le faire sanctionner à Rastadt.

Nous ne savons pas davantage jusqu'à quel point il est juste & politique d'outrager Haller, qui a rendu de si grands services à l'armée d'Italie, & cela sur le seul motif qu'il est *patricien bernois*! Ce titre ne l'a pas em-

pêché d'obtenir & de conserver toute la confiance de Buonaparte, qu'on commence, à ce qu'il paroît, à ne plus regarder aussi comme juge très-compétent en fait de patriotisme.

— Le général Bonn, qui commandoit la 8^e division militaire (Marseille) a déjà reçu ordre de retourner à l'armée d'Italie. C'est Pille qui le remplace.

— Timon Davy ; Bertrand, directeur de l'agence commerciale d'Amique, & Cambon, ont été arrêtés, le 28 brumaire, à Marseille, par ordre du directoire. On les dit compromis dans des lettres de Willot.

— Le ministre de la guerre a présenté au directoire un plan, dont l'objet est d'assurer une retraite & des moyens d'existence à 40 mille défenseurs de la patrie, sans qu'il en coûte presque rien au trésor public.

Nous croyons que ce projet est à-peu-près le même que celui dont les vues principales ont été données par le citoyen Cadet-de-Vaux. Il consiste à établir des *vétérans ruraux* dans toutes les communes de la république. & à les faire payer par les citoyens dont ils garderoient les champs & les propriétés. Beaucoup d'idées accessoires viennent se placer dans ce cadre, & peuvent contribuer à le rendre infiniment utile.

— L'administration centrale de la Seine a pris un arrêté portant défense expresse de vendre, ou d'étaler dans les rues, marchés, places publiques, *les jours de décadis et de fêtes nationales*, autre chose que des comestibles. Les mêmes jours, il ne pourra être fait de travaux dans les lieux publics.

Un autre arrêté défend d'introduire dans Paris des vaches qui n'auroient pas été visitées aux barrières par des citoyens préposés à cet effet. Cette mesure a sans doute été commandée par l'épidémie qui a atteint un grand nombre de bêtes à corne.

Complément de folie.

Digne élève de Mesmer & de Cagliostro, Thilorier ne se décourage pas. Après avoir promis de faire voyager nos armées à travers les airs, il propose de les promener sous les eaux. Nous prions nos lecteurs de vouloir bien croire que le passage suivant est *textuel*.

« On peut, dit-il, sans beaucoup de danger ni de dépenses, faire marcher une armée en ordre de bataille, des côtes de France à celle d'Angleterre ; cette armée traînera avec elle sous les eaux, ses chevaux, tout son bagage, un magasin de vivres un parc d'artillerie formidable, et une flotte invisible, qui peut en tout événement, sortir en un clin-d'œil du fond de la mer, et ramener l'armée en France.

« La démonstration de cette proposition sera faite le 25 frimaire ».

Comme nous ne voulons être que justes, nous ajouterons que tout en jouant le fou & l'illuminé, Thilorier a donné des preuves d'instruction. Il prend soin de nous l'apprendre lui-même :

« J'annonçai, il y a deux ans, dit-il, que j'avois trouvé un moyen praticable, prompt & peu dispendieux de faire remonter aux bateaux les plus lourds, les fleuves les plus rapides, malgré le vent contraire, & en n'employant pour moteur que le courant même que j'avois à combattre.

» Cela parut une absurdité.

» Je publiai ma théorie.

» Elle ne parut qu'une rêverie de cabinet.

» J'eus recours à l'expérience.

» L'expérience a prouvé que j'avois pleinement raison ».

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen VILLERS.

Suite de la séance du 9 frimaire.

Voici les principales dispositions du projet de résolution présenté par Favard sur la successibilité des enfans naturels, & qui a été adopté.

1^o. Les enfans nés hors du mariage de personnes libres, à leur défaut, leurs enfans & descendans ont dû recueillir, soit immédiatement de leur chef, soit par représentation de leurs pere & mere, les successions directes & collatérales ouvertes depuis la publication de la loi du 12 brumaire an II, jusqu'à celle de la loi du 15 thermidor an IV, quoique leurs pere & mere fussent morts avant le 4 juin 1793.

2^o. Les dispositions de la loi de 15 thermidor an IV, qui se trouvent contraires à la présente, sont rapportées.

3^o. Il ne sera donné aucune suite aux jugemens rendus en conséquence des dispositions rétroactives de la loi du 15 thermidor, an IV.

4^o. Si le délai pour se pourvoir en cassation contre des jugemens rendus en dernier ressort dans les cas prévus par la présente, avant la loi du 15 thermidor an IV, n'étoit pas encore expiré à l'époque de ladite loi : dans ce cas, le tems qui aura couru depuis la loi du 15 thermidor jusqu'à la publication de la présente, ne pourra être opposé. En conséquence tout recours en cassation peut être admis jusqu'à l'entière expiration du délai fixé par la loi.

NOTA. On sait qu'il n'y a plus de séances les décadis.

MUSEUM DE FLORENCE, ou Collection des pierres antiques, statues & médailles du cabinet du grand-duc de Toscane, dessinées & gravées par David, avec leurs explications françaises, par Mulot; tome quatrième, in-4^o. ; les figures sur papier vélin, 40 liv. ; les premières épreuves au bistre, 60 liv. A Paris, chez David, rue Pierre-Sarrasin, n^o. 14.

Parmi les belles statues contenues dans ce volume, qui étoit attendu depuis long-tems, on trouve le fameux Sanglier de marbre, l'Haruspice étrusque, Sylla dictateur, &c. Annoncer que les pierres gravées sont de Plotarque, Solon, Teucer, &c., c'est dire que ce sont autant de chef-d'œuvres antiques. — Les personnes qui ont les tomes 1, 2, 3, 5 & 6, sont invitées de faire retirer ce tome 4, qui termine cet intéressant ouvrage, qui est le 28^e de la collection de l'auteur.

J. J. MARCEL.